
Date de Convocation

29/01/2024

Date d’Affichage

30/01/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 11

Votants 16

OBJET :

**Demande de fonds de
concours auprès de la
CCPC pour la création
d’une aire de jeux**

L’an deux mille vingt-quatre, le six février à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Réнал DUREUX,

Absents ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Aurore PENNORS

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Anne DAMIE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la Communauté de communes.

Considérant que la Commune d’Ennevelin peut bénéficier d’un fonds de concours de 144 063 €.

Considérant que la commune n’a pas encore demandé de fonds de concours.

Oùï l’exposé de son Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal :

DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 16 VOTANTS) :

- D’autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault, pour le projet de création d’une aire de jeux
- Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses	
Travaux de création de l’aire de jeux – montant HT	68 510 €
Recettes	
Fonds de concours CCPC (50%)	34 255 €
Autofinancement (50%)	34 255 €

- D'autoriser son Maire à signer une convention avec le Président de la Communauté de communes identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Maire à signer tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 6 février
2024,
Le Maire,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance
Anne DAMIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Damie', written over a horizontal line.